



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accord-cadre relatif aux prestations de conseils, d'assistance juridique et de représentation en justice du Préfet de Seine-et-Marne en matière de droit des étrangers

Règlement de la consultation

Date limite de remise des offres : mardi 07 juillet 2026 à 12h00 heure de Paris

REPONSE DEMATERIALISEE OBLIGATOIRE

Table des matières

1	OBJET DE LA CONSULTATION	3
2	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1	Etendue de la consultation	3
2.2	Représentant de la personne publique	3
2.3	Forme du marché	3
2.4	Durée du marché	3
2.5	Questions des candidats sur le dossier de consultation	3
2.6	Modifications de détail au dossier de consultation	4
2.7	Délai de validité des offres	4
2.8	Visite de site	4
2.9	Variantes et PSE	4
2.10	Mode de règlement	4
2.11	Nature de l'attributaire	4
2.12	Négociation	4
3	PRESENTATION ET COMPOSITION DES OFFRES	5
3.1	Habilitation du signataire	5
3.2	Monnaie	5
3.3	Langue	5
3.4	Composition du dossier de consultation remis aux candidats	5
3.5	Composition des candidatures et des offres	5
3.5.1	Les pièces relatives à la candidature comprennent :	5
3.5.2	Les pièces relatives à l'offre comprennent	6
4	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	7
5	PRÉSENTATION DES OFFRES	7
6	JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
6.1	Candidature	8
6.2	Offre	8
7	PROCÉDURES DE RECOURS	8
8	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	8
9	DIVERS	8

1 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché porte sur des prestations de conseils, d'assistance juridique et de représentation en justice du Préfet de Seine-et-Marne en matière de droit des étrangers.

2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Etendue de la consultation

La présente consultation est passée selon une procédure formalisée, en application des articles R.2124-1 et suivants du Code de la commande publique, en vue de la conclusion d'un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande.

2.2 Représentant de la personne publique

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne représentée par Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de Seine-et-Marne.

2.3 Forme du marché

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande, conclu à prix unitaires, sans montant minimum ni maximum, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, conformément aux articles R.2162-2, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

Le présent accord-cadre n'est pas alloti.

Ce marché est réservé à la profession d'avocat conformément à la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifié.

Code CPV principal : 79110000-8 : Services de conseils et de représentations juridiques

2.4 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de sa date de notification, reconductible tacitement trois (3) fois pour la même durée, notifiée au titulaire, par courrier électronique avec accusé de réception, (3) mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre.

2.5 Questions des candidats sur le dossier de consultation

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par écrit en formulant leurs questions sur la plateforme des achats de l'Etat : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard huit (8) jours avant la date limite de remise des offres. Une réponse sera alors adressée à tous les candidats, par écrit, au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres.

Seule la date de réception par la préfecture de Seine-et-Marne fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne sera obtenu par téléphone.

2.6 Modifications de détail au dossier de consultation

La préfecture de Seine-et-Marne se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent quatre-vingt (180) jours. Il court à compter de la date limite de remise des offres.

2.8 Visite de site

Aucune visite de site n'est nécessaire et prévue

2.9 Variantes et PSE

Les variantes ne sont pas autorisées dans le cadre du présent marché.
Il n'est pas prévu de PSE.

2.10 Mode de règlement

Le marché est financé sur le BOP 216.

Le paiement des factures sera effectué par virement administratif sur un compte bancaire ou postal. Le délai de paiement est fixé à trente (30) jours à compter de la réception de la facture par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) d'Ile-de-France.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit (8) points.

2.11 Nature de l'attributaire

En cas de groupement, la forme juridique du groupement choisie pourra être le groupement d'entreprises solidaire ou conjoint. Le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans l'marché et que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

Conformément à l'article R2142-21 du code de la commande publique, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.12 Négociation

Le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidats les mieux classés. Pour procéder à la négociation, le pouvoir adjudicateur utilisera le courriel indiqué à l'article 1 ou 2 de l'acte d'engagement.

3 PRESENTATION ET COMPOSITION DES OFFRES

3.1 Habilitation du signataire

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat. A cet effet, il doit être présenté dans l'offre du candidat les justificatifs adéquats certifiant qu'il est autorisé à signer l'ensemble des documents de l'offre.

3.2 Monnaie

La personne publique choisit comme unité de compte l'euro. Tous les montants figurant dans l'offre doivent être libellés dans cette monnaie. Le candidat doit présenter une offre libellée en euros. Si son offre est retenue, la mise au point finale du marché s'effectuera en euros.

3.3 Langue

Les offres des candidats, ainsi que les documents de présentation associés, seront entièrement rédigées en langue française sous peine de rejet.

3.4 Composition du dossier de consultation remis aux candidats

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable intégralement et gratuitement sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le dossier de consultation se compose des pièces suivantes :

- 1- Le présent règlement de la consultation (RC),
 - ✓ L'acte d'engagement et son annexe
- 2- annexe n°1 : le bordereau des prix unitaires (BPU)
- 3- Le CCP et son annexe : fiche d'engagement (RGPD)
- 4- Le cadre de réponse (CR)
- 5- Le formulaire portant lettre de candidature (DC1) et le formulaire portant déclaration du candidat ou du membre du groupement (DC2) ou le DUME.

3.5 Composition des candidatures et des offres

3.5.1 Les pièces relatives à la candidature comprennent :

A. Le dossier administratif :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles R.2141-1 R.2141-5 du code de la commande publique, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. A cette fin, le candidat peut avoir recours au formulaire DC1, au DUME ou à un document libre ;
- Un extrait du registre du commerce (Kbis) ou documents équivalents indiquant les personnes habilitées à engager la société.

B. Les garanties professionnelles et financières :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles ;
- Une liste des principaux services et fournitures exécutés au cours des trois dernières années ;

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du présent accord-cadre.
- certificats de qualifications professionnelles ou documents équivalents attestant de leurs capacités à exercer la profession d'avocat,
- les documents précisant les diplômes et titres professionnels du candidat, des associés et/ou collaborateurs.

A cette fin, le candidat peut avoir recours au formulaire DC2 ou à un document libre.

Conformément aux dispositions de l'article R2142-14 du code de la commande publique, l'absence de références relatives à l'exécution de marchés publics de même nature ne peut justifier, à elle seule, l'élimination d'un candidat. Elles sont simplement souhaitées afin de mieux appréhender les capacités du candidat.

L'ensemble des documents mentionnés au présent A et B doivent aussi être produits par les éventuels cotraitants.

3.5.2 Les pièces relatives à l'offre comprennent

1. L'acte d'engagement (AE) et son annexe **à compléter**
2. Cet acte d'engagement sera accompagné de **l'annexe 1** (BPU).

Le titulaire doit remplir le BPU selon le modèle joint au DCE, auquel sera joint une annexe détaillant la prestation proposée. Aucune autre présentation que le BPU joint ne sera acceptée.

NB : Alors qu'un acte d'engagement signé était autrefois requis de l'opérateur économique soumissionnaire lors du dépôt de son offre, sa signature n'est plus aujourd'hui requise qu'au stade de l'attribution du marché.

Ainsi, au stade de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur demandera au candidat retenu un acte d'engagement signé sous format papier qu'il adressera par courrier, en original, à la Préfecture de Seine-et-Marne, SGCD-DFMP, cellule Marchés publics, 12, rue des Saints-Pères 77000 MELUN. Par la suite, l'acte d'engagement signé des deux parties sera transmis au candidat par voie dématérialisée.

3. Le mémoire technique du soumissionnaire présentant les points suivants :

1/ le curriculum vitae, le profil, la ou les spécialisations ainsi que l'expérience dans le domaine juridique correspondant à l'objet de l'accord-cadre pour chaque membre de l'équipe dédiée que compte mettre à disposition le candidat dans le cadre de l'exécution des prestations ; de surcroît le rôle précis dans l'exécution de l'accord-cadre de chaque membre de l'équipe doit être clairement exposé.

2/ l'organisation de travail et les procédures internes permettant de garantir une disponibilité totale toute l'année y compris les jours fériés, de respecter les délais, de traiter les dossiers dans l'urgence et/ou de faire face à un volume important de dossiers à traiter simultanément et, de manière générale, aux moyens mis en œuvre dédiés à l'exécution de l'accord-cadre.

4 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les documents à fournir sont ceux demandés aux articles 3.5.1 et 3.5.2 du présent document.

L'ensemble des documents demandés est ci-après désigné sous le terme générique d'«offre».

Les offres devront être déposées sur PLACE avant la date et heure limites fixées sur la page de garde du règlement de consultation.

Conformément à l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique, la consultation est dématérialisée. Les offres doivent obligatoirement être présentées par voie électronique. Les offres remises en format papier seront déclarées irrégulières et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Les offres seront remises par voie électronique sur le profil acheteur de la préfecture de Seine-et-Marne. Les offres doivent être déposées en passant par le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Il est signalé aux candidats de prévoir un délai suffisant avant la date et l'heure limites de remise indiquées en première page du présent règlement. Passé ce délai, les offres ne pourront être ouvertes et donc analysées.

Le candidat pourra envoyer une copie de sauvegarde, sur support papier ou sur support physique électronique sous réserve que cette copie parvienne au pouvoir adjudicateur avant la date et heure limite et qu'elle soit placée sous un pli scellé portant la mention : « **Copie de sauvegarde pour – Marché relatif aux prestations de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice de la préfecture de Seine-et-Marne en matière de droit des étrangers** » - **NE PAS OUVRIR** ».

La copie de sauvegarde sera ouverte par le pouvoir adjudicateur dans les cas prévus à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

<https://www.code-commande-publique.com/arrete-du-22-mars-2019-fixant-les-modalites-de-mise-a-disposition-des-documents-de-la-consultation-et-de-la-copie-de-sauvegarde/>

Formats électroniques acceptés par le pouvoir adjudicateur :

Les documents doivent être transmis dans les formats suivants :

- doc (word jusqu'à la version 2010)
- .xls (Excel jusqu'à la version 2010)
- .pdf (sauf pour les actes d'engagement)

5 PRÉSENTATION DES OFFRES

Il est rappelé que le soumissionnaire doit transmettre son offre une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule sera ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres (art R2151-6 du Code de la commande publique).

Offre anormalement basse :

Conformément à l'article R.2152-5 du Code de la Commande Publique, dans le cas où leur offre paraîtrait anormalement basse au pouvoir adjudicateur, les candidats devront être en mesure de fournir toutes les justifications sur la composition de l'offre qui leur seront demandées par l'administration pour lui permettre d'apprécier si l'offre de prix proposée est cohérente. Si les informations fournies ne permettent pas au candidat de justifier son prix, le pouvoir adjudicateur rejettera l'offre.

6 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 Candidature

Les critères de sélections des candidatures sont les suivants :

- Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché : références, qualifications professionnelles ;
- Adéquation capacités techniques à l'objet du marché : moyens matériels et humains ;
- Adéquation capacités financières à l'objet du marché : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

6.2 Offre

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères d'attribution, pondérés de la façon suivante :

Critère n°1 : valeur technique (notée 60 points /100) : appréciée à l'aide du mémoire technique désigné ci-dessus, sous décomposée comme suit :

- Sous-critère n° 1 (noté sur 35 points) : Qualité de l'équipe dédiée appréciée au regard des profils, des compétences et expériences des intervenants dédiés à l'exécution des prestations de l'accord-cadre.
- Sous-critère n° 2 (noté sur 25 points) : Organisation de travail et procédures internes mises en œuvre permettant de garantir une disponibilité totale toute l'année y compris les jours fériés, de respecter les délais, de traiter les dossiers dans l'urgence et/ou de faire face à un volume important de dossiers à traiter simultanément et, de manière générale, les moyens mis en œuvre dédiés à l'exécution de l'accord-cadre.

Critère n°2 : prix (noté sur 40 points/100).

7 PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Melun, 43, rue du Général de Gaulle, case postale n°8630 77 008 MELUN CEDEX. Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr – Téléphone : 01.60.56.66.30

Greffe du Tribunal Administratif de Melun, 43, rue du Général de Gaulle, case postale n°8630 77 008 MELUN CEDEX. Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr – Téléphone : 01.60.56.66.30

8 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements d'ordre administratifs et techniques peuvent être obtenus en posant les questions sur la plateforme de dématérialisation via le site PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

9 DIVERS

Il est formellement interdit d'utiliser et de reproduire le logo de la préfecture de la Seine-et-Marne dans le cadre des réponses par les candidats à la présente consultation.